

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 décembre 2019 à 7 h 51**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6, mairesse suppléante
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2

Étaient également présents : la greffière par intérim et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
4. Règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme - adoption de règlement
5. Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1 - adoption de règlement
6. Règlement (2019)-102-54 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption de règlement
7. Règlement (2019)-104-9 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'isolation entre un garage intégré et une pièce habitable - adoption de règlement
8. Règlement (2019)-105-5 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-01 - Beattie-des-Pins - adoption de règlement
9. Règlement (2019)-107-12 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à diverses dispositions - adoption de règlement
10. Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et la gestion des matières résiduelles - avis de motion et dépôt du projet de règlement
11. Règlement (2019)-102-55 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-471-1 - avis de motion et adoption du projet de règlement
12. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - demande d'aide financière
13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités*

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2019

et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM19 12 533

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM19 12 534

4. Règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière par intérim ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 12 535

5. Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1 - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière par intérim ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2019

CM19 12 536

6. Règlement (2019)-102-54 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière par intérim ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le second projet et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-102-54 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 12 537

7. Règlement (2019)-104-9 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'isolation entre un garage intégré et une pièce habitable - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière par intérim ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-104-9 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'isolation entre un garage intégré et une pièce habitable.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 12 538

8. Règlement (2019)-105-5 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-01 - Beattie-des-Pins - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière par intérim ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté lors de la séance

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2019

ordinaire du mois de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-105-5 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-01 - Beattie-des-Pins.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 12 539

9. Règlement (2019)-107-12 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière par intérim ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption, de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Mélanie Matte à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du mois de septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-107-12 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 12 540

10. Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et la gestion des matières résiduelles - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller François Marcoux dépose un projet de *Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et la gestion des matières résiduelles* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

Ce projet de règlement vise à encadrer le tri, l'entreposage, la collecte et le transport des matières résiduelles sur tout le territoire de la Ville. Il établit les conditions et modalités des services offerts par la Ville et détermine les obligations des propriétaires et occupants quant à la gestion de leurs matières résiduelles.

CM19 12 541

11. Règlement (2019)-102-55 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-471-1 - avis de motion et adoption du projet de règlement

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-102-55 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-471-1.*

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2019

De plus, avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, pour adoption, le *Règlement (2019)-102-55 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-471-1.*

Ce projet de règlement vise à autoriser dans la zone IN-471-1 un centre d'appels pouvant, notamment, répondre à des demandes de renseignements, traiter des commandes ou des réservations, assurer un service après-vente, effectuer des campagnes de prospection ou de sondage.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 19 décembre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 12 542

12. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la mise en place par le gouvernement du Canada du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour lequel une entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est responsable de la mise en place du sous-volet Infrastructures récréatives du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives visé par l'EBI;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives assurant la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et ainsi accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire déposer une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un centre sportif muni d'un gymnase double dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant n'est actuellement pas propriétaire de gymnases parmi ses infrastructures sportives et récréatives et que cette infrastructure permettrait de bonifier et de diversifier l'offre de service de sports et de loisirs à la population;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant autorise la présentation du projet d'aménagement d'un centre sportif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2019

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne monsieur Robert Davis, ing., directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM19 12 543

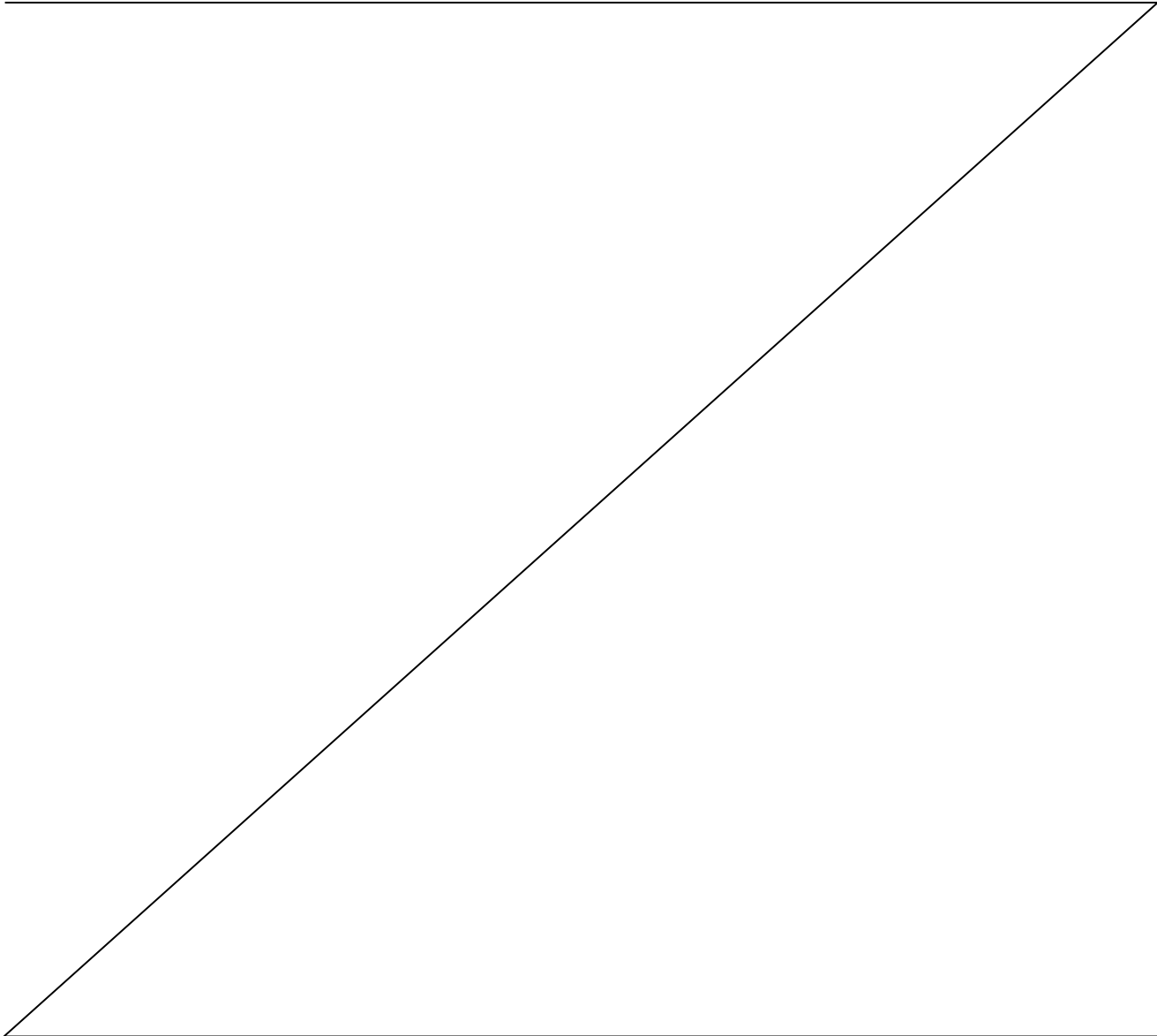
14. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée. Il est 7 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Louise Boivin
Greffière par intérim



Initiales	
Maire	Greffé